

Bulletin d'information n°23

SOMMAIRE

Fête de la science
Don du sang rappel
Liste d'aptitude cadre territorial
Liste d'aptitude hors classe cadre territorial
Bingo rappel
Tutorat

Fête de la Science :

Elle aura lieu le samedi 05/10/13 au collège de Boulari. Inscription définitive avant le vendredi 09/08 à l'adresse suivante : <http://www.symbiose-nc.com/fds/concours.php>

Don du sang rappel :

Aura lieu le mardi 06/08 et jeudi 08/08 de 7h00 à 13h00, salles D307 - D309.

Liste d'aptitude cadre territorial :

Les personnels titulaires du cadre territorial intéressés par l'accès au grade de certifié ou agrégé sont invités à compléter un dossier. Les dossiers sont à retirer auprès de mon secrétariat.
Retour des dossiers **le vendredi 30/08/13.**

Liste d'aptitude hors classe cadre territorial :

Les personnels titulaires du cadre territorial intéressés par l'accès à la hors classe et au grade supérieur sont invités à compléter un dossier auprès de mon secrétariat.
Retour des dossiers **le vendredi 30/08/13.**

Bingo rappel :

Aura lieu le samedi 03/08 de 10h00 à 16h00 à l'ACAPA (2bis, rue Montcalm au Faubourg Blanchot).
Venez nombreux.

Tutorat :

Voici les premiers documents élaborés après le travail de la cellule de réflexion sur le tutorat (nous étions trois (Monsieur Glaïesser, Monsieur Morand et moi).
Les collègues intéressés par le tutorat doivent se manifester auprès de mon secrétariat. Je les réunirai ensuite pour retravailler les annexes et parallèlement je soumettrai les documents au conseil pédagogique au CVL puis au CA.



Le TUTORAT au LGN

Cahier des charges

Contenu et rôle du tutorat

Le tutorat est assuré sur la base du volontariat par des enseignants, dont les documentalistes, ou des conseillers principaux d'éducation.

Le tuteur guide l'élève dans son parcours de formation et d'orientation, tout au long de sa scolarité au lycée, en s'efforçant tout particulièrement de favoriser le développement de son autonomie.

Il peut en particulier :

- aider l'élève dans l'élaboration de son parcours de formation et d'orientation ;
- assurer un suivi tout au long de ce parcours, en coopération avec les différents acteurs de l'équipe éducative, notamment avec le professeur principal et le conseiller d'orientation psychologue, auxquels le tuteur ne se substitue pas ;
- guider l'élève vers les ressources disponibles, tant internes qu'externes à l'établissement ;
- aider l'élève à s'informer sur les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur ;
- prendre en compte l'expérience acquise par l'élève en dehors de l'établissement.

Modalités d'intervention du tuteur

Le tuteur s'assure que les responsables légaux de l'élève sont informés.

Le tuteur s'engage dans la mesure du possible à suivre un même petit groupe tout au long de sa scolarité.

Les moments où le tuteur rencontre les élèves qu'il suit doivent, dans toute la mesure du possible, être clairement identifiés et mentionnés dans l'emploi du temps des élèves.

Une rencontre entre le tuteur et les élèves qu'il suit peut résulter soit de l'initiative du tuteur, soit de celle des élèves.

L'action du tuteur s'inscrit dans une dynamique de long terme ce qui implique une fréquence modérée des rencontres.

Le tuteur aide l'élève sans se substituer au professeur principal ni au conseiller d'orientation psychologue.

Le tuteur produit un bilan d'activité annuel précisant notamment les élèves suivis, le calendrier des rencontres et les principales actions. Ce bilan d'activité atteste du service fait.



Le TUTORAT au LGN Fonctionnement

Les modalités d'organisation du tutorat sont arrêtées par le chef d'établissement puis soumises à approbation du conseil d'administration, après consultation du conseil pédagogique et du conseil de vie lycéenne.

Il est fait appel au volontariat des équipes au travers du bulletin d'information afin de constituer une liste d'enseignants, y compris documentalistes, et de conseillers principaux d'éducation susceptibles d'intervenir dans le tutorat. Ces enseignants seront réunis alors pour constituer le dossier de suivi, ou carnet de bord, de chaque élève qui sera concerné par le tutorat.

Après une première période d'observation, de la rentrée aux premières vacances, les professeurs principaux, en priorité des classes de seconde, en accord avec les équipes pédagogiques de chaque classe, constituent **un document d'alerte** pour les élèves qui semblent présenter des difficultés.

Le proviseur désigne alors un tuteur pour ces élèves au sein de l'équipe constituée. Il est souhaitable que ce dernier n'ait pas l'élève dans ses classes.

Le professeur principal rencontre le tuteur et lui propose un diagnostic des difficultés rencontrées par les élèves concernées. Voir annexe 1.

Le tuteur rencontre l'élève et établit, en accord avec lui, un contrat qui contient objectifs, actions menées, et indicateurs de progrès. Voir annexe 2.

La famille est informée par courrier de la mise en place de ce tutorat, de ces objectifs et des termes du contrat.

Un bilan annuel est fait par chaque tuteur pour chaque élève qui a bénéficié du tutorat pour évaluer l'efficacité du dispositif tel qu'il est réalisé.

Les pièges à éviter : la mauvaise compréhension par la famille de ce qu'est le tutorat, l'élève n'est pas marginalisé, il reste dans l'institution ; la confusion des rôles entre le tuteur et le professeur principal avec qui le dialogue doit être continu ; l'assimilation du tutorat à du soutien disciplinaire ; la transposition de l'élève qui attend que le tuteur travaille à sa place ; l'entrée dans la sphère familiale ou privée ; la transposition possible avec le rôle des parents ; l'entrée dans le domaine de la prise en charge psychologique ; l'attente excessive, de la part de l'équipe, de solutions apportées par le tutorat ; le remplacement de l'infirmière ou de l'assistante sociale.

Le TUTORAT au LGN

Diagnostic

Annexe 1 (tirée de fiche Tutorat de l'académie d'Amiens)

Pour permettre l'élaboration du contrat de tutorat, le professeur principal et l'équipe pédagogique établissent ce diagnostic pour chaque élève qui disposera d'un tutorat. Le professeur principal remet ce diagnostic au tuteur lors d'une rencontre avec ce dernier.

Partie de gauche : diagnostic des difficultés fait par l'équipe

Partie de droite : actions envisageables à destination du tuteur pour l'élaboration du contrat.

Il ne s'agit que d'exemples, le tuteur a toute latitude pour adapter son contrat.

Cibler les difficultés et estimer leur degré dans un ordre croissant	1	2	3	Actions envisageables pour le tuteur dans le but d'établir le contrat
<p>1) <u>difficultés d'ordres scolaires ou périscolaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - grande timidité amenant à un rempli sur soi - manque d'assurance et de confiance en soi - manque de motivation avec début de décrochage très marqué et chute généralisée des résultats - grandes difficultés dans l'organisation : <ul style="list-style-type: none"> * du travail à la maison * du temps libre au lycée - attentes de la classe de seconde mal cernées (en quantité et nature de travail nécessaire) 				<p>Dialogue avec l'adulte pour rassurer, faire parler l'élève de ses difficultés, le but étant de l'amener à s'habituer à mettre des mots sur ses idées et à dédramatiser.</p> <p>Travail de recherche des intérêts personnels, réflexion sur « pour qui » on travaille, visualisation de la difficulté.</p> <p>Partir de l'edt de l'élève, comptabiliser les heures disponibles, construire avec lui un planning et déterminer les priorités entre leçons et DS. Assurer un suivi hebdomadaire du planning (peut être fait aussi en appui en AP).</p> <p>Dialogue et mise en évidence de compétences transversales différentes entre collège et lycée : quantité de travail à fournir, types d'exercices différents, acquisition d'autonomie. Le tuteur peut s'appuyer sur sa propre discipline pour illustrer ce point.</p>
<p>2) <u>difficultés d'ordre relationnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - dialogue avec l'adulte tendant vers l'agressivité - intégration difficile dans la classe - refus du cadre scolaire et de ses contraintes - autres : 				<p>Par le dialogue amener la notion de respect de l'autre, de l'écoute, de tolérance. Le professeur n'est pas un ennemi. But : recréer des liens avec l'adulte.</p> <p>Dédramatiser des exemples de situation de classe où l'élève s'est senti rejeté, mettre en valeur les atouts personnels, redonner confiance</p> <p>Rôle de l'adulte et de l'institution scolaire, redéfinir les attentes de l'élève en le faisant réfléchir sur « qu'est-ce qu'il fait là », sur son parcours, et lui montrer que l'institution peut répondre à ses attentes. Donner du sens à ses actions notamment en termes d'orientation.</p> <p>autres :</p>

Le TUTORAT au LGN

Contrat de tutorat établi par le binôme tuteur / élève sur la période du

.....

Annexe 2 (tirée de fiche Tutorat de l'académie d'Amiens)

Nom de l'élève bénéficiant du tutorat et classe :

Professeur principal :

Tuteur :

TERMES DU CONTRAT	Difficultés identifiées avec l'élève		
	Objectifs à atteindre		
	Répartition et durée des actions envisagées pour atteindre ces objectifs A déterminer par le tuteur et l'élève au moment de l'élaboration du contrat		
SUIVI ET ESTIMATION DES PROGRES REALISES	Auto-évaluation de l'élève à l'issue de chaque action lors des rencontres avec le tuteur	Indicateurs de progrès établis par le binôme vis-à-vis de chaque action	
		+/-	
	Auto-évaluation de l'élève à l'issue de la période	Indicateurs de progrès établis par le binôme vis-à-vis des objectifs à atteindre	
		+/-	
	Bilan du professeur principal après consultation de l'équipe	Indicateurs de progrès établis par le binôme vis-à-vis de chaque action	
	+/-		
SYNTHESE FAITE PAR LE TUTEUR			